

8 Société et Culture

Justice / Rentrée solennelle du barreau du Gabon

Sur fond d'appel à la responsabilité et au courage

R.H.A

Libreville/Gabon

Assistés de leurs pairs d'Afrique, les avocats, membres du Barreau du Gabon ont effectué leur rentrée, solennelle vendredi dernier. Occasion pour le ministre de la Justice, Alexis Boutamba Mbina, et le bâtonnier, Me Jean-Pierre Akumbou M'Oluna, de dénoncer les manquements qui nuisent au bon fonctionnement de la justice gabonaise.

LE Barreau du Gabon a procédé à sa XXIe rentrée solennelle. Une rentrée couplée à celle de la conférence du stage, vendredi dernier, au Palais de justice de Libreville. Y étaient présents, outre le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Alexis Boutamba



Photo : R.H.A

Les membres du Barreau du Gabon, au cours de la cérémonie.

Mbina, le bâtonnier du Gabon, Me Jean-Pierre Akumbou M'Oluna (Gabon), et ceux des deux Congo (Brazzaville et Kinshasa). Occasion pour le ministre de la Justice de revenir sur les réformes entreprises en vue de moderniser l'institution judiciaire dans notre pays. Lesquelles ré-

formes concernent aussi bien l'organisation de la justice que le Code pénal, le Code de procédure pénale, le Statut particulier des personnels de la Sécurité pénitentiaire, ainsi que le régime pénitentiaire. Alexis Boutamba Mbina n'a pas manqué d'aborder les questions sensibles, comme ces maux qui conti-

nent de miner le secteur de la justice. Le caractère systématique des peines d'emprisonnement dans les décisions rendues en matière pénale, l'office du juge et, surtout, le caractère "anti-républicain" existant dans la chaîne judiciaire sont, pour lui, ces problèmes qui « interpellent et commandent de trouver des solutions. » Aussi, tout en se réjouissant du thème choisi pour cette édition, "La justice, Maison commune", le membre du gouvernement a indiqué que ce thème rappelle une réalité incontournable, selon laquelle « la justice est le fruit de la nécessaire collaboration entre ceux qui la rendent, c'est-à-dire les magistrats, et ceux



Photo : R.H.A

Le ministre de la Justice (c), Alexis Boutamba Mbina, entouré des responsables de juridictions.

qui y contribuent. Notamment les greffiers, les avocats, les huissiers de justice, les notaires, les personnels de la Sécurité pénitentiaire, les officiers de police judiciaire et tous les autres auxiliaires de justice. » Auparavant, Me Akumbou M'Oluna avait, lui aussi, dressé un réquisitoire des maux qui minent le bon fonctionnement de cette "Maison commune". Pour le bâtonnier, un "toilettage d'ensemble" s'impose, car des dérives se constatent dans tous les corps de la justice. Elles ont pour noms : « mauvais recrutements, formation inachevée des personnels judiciaires et plusieurs autres éléments qui n'aident pas au bon

fonctionnement de la justice. » Et de poursuivre : « Le dilatoire de certains avocats, le démarchage, la corruption, l'avidité du gain, l'inconscience professionnelle, le manque de responsabilité et de courage de certains magistrats, le viol et l'irresponsabilité du serment aussi bien par les magistrats que par les avocats sont autant de tâches qui souillent la "Maison commune". » Et pour que cette justice retrouve ses lettres de noblesse, le bâtonnier invite les tenants de la chaîne juridictionnelle à plus de responsabilité. Pour le bien de la société gabonaise.

Renouvellement à la tête des huissiers du Gabon
Me Mba Menie et les siens en place !

F.B.E.M

Libreville/Gabon

LA Chambre nationale des huissiers de justice a un nouveau bureau. Conduite par Me Florentin Mba Menie, la nouvelle équipe a été installée dans ses fonctions vendredi dernier pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. C'était à l'hôtel Excellence de Libreville, en présence des représentants du ministère de la Justice et des ordres juridictionnels. Ce bureau succède à celui conduit par Me Eliane Oberdeno Ontala, au sortir de l'assemblée générale électorale du 27 janvier dernier.

Présentant sa vision de la fonction, Me Florentin Mba Menie a placé son magistère sur l'aboutissement des textes qui encadrent le métier d'huissier de justice au Gabon. Un chantier entamé par le bureau sortant, mais qui se heurte à des pesanteurs administratives, a-t-il fait savoir. Or, poursuit-il, ces textes datent des années 1970, et ne correspondent plus aux nouveaux contours de la profession. De même, le nouveau président a promis de mettre l'accent sur la formation de l'huissier de justice gabonais, conformément aux exigences de l'heure. Aussi, s'est-il réjoui de l'adoption de la loi 2/11 du 18 juillet 2011 portant réorganisation de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM).

Une disposition « très importante pour nous, dans la mesure où l'Ecole nationale



Photo : F.B.E.M

Le président entrant (debout) a installé ses collaborateurs. Ici, le secrétaire général.

de la magistrature a désormais en charge la formation initiale et la formation continue des huissiers de justice. »

Entre autres chantiers en perspective, M. Mba Menie a parlé de la nécessité de faire assurer les travailleurs, qu'ils sont, à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS). Une Caisse dont ils sont inexplicablement privés, jusqu'à ce jour. Des chantiers « qui ne

pourront réussir qu'avec le concours de tous », a lancé le nouveau président aux siens. Auparavant, l'auxiliaire de justice a procédé à l'installation des autres membres de son bureau. Et comme pour tracer déjà le sillon, la nouvelle équipe a officialisé le tableau des huissiers du Gabon. Soit une cartographie des 32 huissiers de justice que compte le pays, avec leurs noms, contacts et localisation géographique.



Photo : F.B.E.M

Le nouveau bureau de la Chambre nationale des huissiers de justice, dont le président, Me Florentin Mba Menie (porte-document en main).

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE



COMMUNIQUE

PLAFOND DES EMISSIONS OBLIGATAIRES SUR LE MARCHÉ FINANCIER DE LA CEMAC

Depuis le début de ce mois, plusieurs sites d'informations économiques en ligne, relayés par les réseaux sociaux font état de l'intention du Gouvernement Gabonais de procéder, à la fin du mois d'avril, à une levée de fonds d'un montant de 200 milliards de F.CFA sur le marché financier de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Le Ministre de l'Economie tient à rappeler que cette information est erronée et sans fondement. Le montant des émissions obligataires du Gabon sur le marché financier de la CEMAC demeure fixé à 100 milliards de F.CFA conformément à l'inscription contenue dans la loi de finances 2017.

Dans le cadre du Plan de Relance Economique (PRE) 2017-2019 dont le cadrage macroéconomique et budgétaire est en cours de finalisation avec le concours du Fonds Monétaire international (FMI), le montant et les modalités du financement intérieur pourraient affecter le niveau des emprunts obligataires à lever sur le marché financier de la sous région. Dans tous les cas, ce dernier sera acté par une actualisation de la stratégie d'endettement et le vote d'une loi de finances rectificative par le Parlement.

Le Ministre de l'Economie rappelle aux Spécialistes en Valeurs du Trésor du Gabon, aux Investisseurs Institutionnels, aux autres Acteurs du marché et au Public que conformément à sa stratégie d'intervention sur le marché financier de la CEMAC, le Gouvernement Gabonais procédera, en temps opportun, aux annonces relatives à ses prochaines émissions obligataires suivant les usages et bonnes pratiques qu'il a adoptés depuis son retour sur ce marché en 2013.

Fait à Libreville, le 9 mars 2017

P Le Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable
P.O. Le Ministre-Délégué

Noël MBOUMBA